

Un temps nouveau : l'heure de l'international

par Bruno Levesque

En 1967, Montréal accueillait l'Exposition universelle et la jeunesse québécoise entrait en contact avec les peuples et les civilisations du monde. « C'est le début d'un temps nouveau », chantait René Claude. Le début? Difficile à dire, mais depuis Terre des hommes, les contacts entre les nations se sont beaucoup intensifiés, que ce soit aux plans social, culturel, scientifique ou commercial.

L'Université de Sherbrooke n'a bien sûr pas échappé à cette vague internationale, se situant même à l'avant-garde dans certains domaines. Soucieuse de sensibiliser les étudiantes et étudiants à cette nouvelle réalité, l'Université a tenté de développer, chez ceux-ci et chez toutes les personnes intervenant dans leur formation, des connaissances, des habiletés et des attitudes correspondant au grand mouvement de mondialisation que nous connaissons actuellement.

Les pages qui suivent font état de cette coloration de plus en plus internationale que prennent certains projets étudiants et programmes d'études. Elles font aussi état de la présence de l'Université sur l'échiquier international, à travers ses professeures et professeurs œuvrant un peu partout sur le globe dans des domaines fort variés, mais aussi par le travail de ses diplômées et diplômés vivant à l'extérieur du Canada.



Jacques Demers habite dans le 7^e arrondissement de Paris, près du pont de l'Alma, à mi-chemin entre la tour Eiffel et l'esplanade des Invalides. Plusieurs ambassades logent dans ce secteur relativement calme, typiquement parisien, aux larges avenues bordées d'arbres et d'édifices de pierre de taille. Tous les matins, il parcourt les rues de son quartier pour se rendre à son travail à l'édifice de l'UNESCO.

par Bruno Levesque

Dans la vingtaine, fier et bouillant comme le sont bien des jeunes de cet âge, Jacques Demers a failli abandonner le droit à la suite de ce qu'il estimait être une mauvaise évaluation de la part d'un de ses professeurs. Aujourd'hui, après 32 années passées au service de la diplomatie canadienne, ses réactions sont moins vives dans un monde où la patience et la négociation sont les ingrédients principaux de la réussite.

Jacques Demers ne regrette pas, loin de là, d'avoir étudié en droit. Non seulement a-t-il acquis dans quelques cours des notions de droit international, mais il a fait partie de tous les groupes d'étudiants qui s'intéressaient à ces questions, le Club de relations internationales, par exemple. À l'automne de sa dernière année d'études, le futur avocat décide de participer au concours que tient chaque année le ministère des Affaires étrangères du Canada. Il réussit suffisamment bien l'examen pour être par la suite appelé en entrevue et, dès la fin de ses études, se voit offrir un poste dans la diplomatie canadienne.

L'Asie : un choc culturel

La première expérience est toujours marquante, croit Jacques Demers. Parce qu'il connaît bien le français, l'une des langues d'usage dans cette région, et qu'il a étudié en droit, Jacques Demers est envoyé en Asie, à Ventiane au Laos, pour travailler dans une commission internationale de surveillance des accords de paix. « Je n'étais jamais allé en Asie et ce séjour a été un véritable choc culturel pour moi, se souvient l'avocat. L'Asie, c'est un autre monde! C'est une philosophie, une religion, un style de vie et une conception des

Un Canadien errant

valeurs humaines très différentes des nôtres. Pour moi, c'était comme débarquer sur la lune. » Après quelque temps au Laos, le ministère des Affaires étrangères envoie le jeune diplomate à Paris suivre une formation à l'École nationale d'administration. « À la fin des années 60, être payé pour être étudiant à Paris était très agréable », explique Jacques Demers.

Par la suite, Jacques Demers a travaillé quatre ans à l'Ambassade canadienne à Paris, avant d'être muté à Madrid, en Espagne. « J'ai bien aimé l'Espagne qui, à ce moment, vivait une sorte de renaissance après les années de dictature de Franco. En plus, mon travail à Madrid m'a forcé à apprendre l'espagnol, ce qui m'a amené à Mexico », dit-il. Après, il a passé quelques années à Ottawa, avant de se voir nommé Ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO en 1994.

Monsieur l'Ambassadeur

Jacques Demers est Ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO. Relevant du ministère des Affaires étrangères, son rôle consiste promouvoir les intérêts canadiens dans ce forum international. « Le Cana-

da croit à certaines valeurs, note-t-il, et nous voulons que l'UNESCO serve le mieux ces valeurs. Nous intervenons à la fois dans la gestion de l'organisation et dans les programmes de l'organisation. »

L'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a pour objectif principal de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science, la culture et la communication. Ce faisant, elle cherche à assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous.

L'UNESCO œuvre principalement dans cinq champs: la prospective, l'avancement et le transfert de connaissances, l'élaboration, la révision et l'application de lois internationales, le soutien technique aux pays membres et l'échange d'information. Pays signataire de la convention créant l'UNESCO en 1945, le Canada est aujourd'hui l'une des 186 nations représentées au sein de l'organisme.



Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'UNESCO n'est pas une agence de développement. Son rôle est de réunir les meilleurs experts dans le monde pour qu'ils réfléchissent à divers sujets, par exemple le clonage et toutes les questions entourant la recherche en biotechnologie. Comme tous les pays n'ont pas les outils qu'il faut pour se donner en même temps une position claire et réfléchie à ce sujet, l'UNESCO réunit des forums de penseurs, de scientifiques, d'experts qui donnent des avis aux gouvernements, qui décrivent des cadres de travail.

L'UNESCO, explique Jacques Demers, fournit des outils, mais à part quelques expériences pilotes visant à intéresser d'autres organismes à investir dans tel ou tel domaine, elle ne fait pas le travail sur le terrain. L'UNESCO est un catalyseur. « C'est ce qu'a fait l'UNESCO en matière d'éducation en réunissant la Commission Delors qui a publié un rapport qui fait autorité et dans lequel on retrouve un tas de choses très intéressantes pour les gouvernements désireux de moderniser leur système d'éducation », donne Jacques Demers comme illustration de ses propos.

Jacques Demers explique qu'à l'UNESCO, les décisions se prennent davantage par consensus que par vote. « Mon travail est surtout de négocier des solutions qui aboutissent à un consensus », dit-il. À titre d'exemple du fonctionnement de l'UNESCO, il rappelle que le Canada, après avoir procédé à des compressions budgétaires importantes, voulait que l'UNESCO fasse de même. « À notre point de vue, il fallait que les organismes auxquels le Canada contribue se serrent la ceinture aussi, rappelle Jacques Demers. Évidemment si nous demandons le vote sur un budget de croissance nominale zéro, nous nous faisons battre puisque la majorité des pays membres profite des programmes de l'UNESCO. Pour eux, plus le budget de l'UNESCO est élevé, plus les retombées chez eux sont importantes. »

C'est là que le diplomate entre en jeu. Il doit user de stratégie et expliquer que si le Canada désire favoriser un meilleur fonctionnement de l'organisme et s'il souhaite que les ressources dont dispose l'UNESCO soit utilisées de manière efficace, c'est pour éviter que certains pays soient tentés d'arrêter le paiement de leurs cotisations. Employés à bon escient, de tels arguments ont pour effet d'amener le budget à peu près là où le souhaite le Canada.

« Mon travail en est un de rencontres individuelles, de couloirs et de réunions », résume Jacques Demers. Le plus souvent, les journées de travail sont longues. Entré tôt au bureau le matin pour lire son courrier et retourner ses

appels, il passe le reste de la journée en réunions ou en conférences. Le soir ce sont les réceptions, dîners, lancements, visites, etc., auquel l'Ambassadeur se fait un devoir d'assister afin de maintenir son réseau de contacts et de se tenir au courant de ce qui se passe.

« Mon travail est presque trop intéressant, estime Jacques Demers. J'ai le sentiment de participer à une mission universelle pour le progrès humain et en plus j'ai l'occasion de rencontrer des gens qui sont des monuments comme Yasser Arafat, Jacques Delors et Federico Mayor, le président de l'UNESCO, ou encore des trésors d'humanité moins connus et des décideurs canadiens comme le Premier ministre Chrétien, les ministres Copps, Marois, Pettigrew et Axworthy, la juge Ruffo et des collègues de travail éminemment sympathiques et intéressants. »

À l'heure du départ

Le mandat de Jacques Demers à titre d'Ambassadeur du Canada délégué auprès de l'UNESCO tire à sa fin. Il aurait même dû prendre fin l'été dernier, mais l'entrée du Canada au sein du Conseil exécutif de l'organisme a permis à Jacques Demers de rester en poste une année supplémentaire.

Pour l'Ambassadeur du Canada, l'heure est donc propice à la réflexion quant à l'avenir de l'UNESCO. Pour lui, l'UNESCO doit se donner les moyens de répondre de façon pertinente à la recherche de points de repère, de valeurs et d'une anticipation de l'avenir. « L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies à avoir un mandat d'orientation éthique et de veille intellectuelle, explique-t-il. Elle doit donc faire appel aux meilleurs esprits de notre temps pour montrer la voie, établir les cadres et points de référence. »

L'UNESCO doit aussi, selon Jacques Demers, aider les sociétés à mettre les choses en perspective, par exemple, en rappelant que le développement n'est pas une entreprise uniquement matérielle, mais aussi une question d'éducation et de culture. « La prospérité et la paix ne se font pas seulement à coup d'accords commerciaux, affirme-t-il. Ainsi, lors des prochaines négociations multilatérales sur le commerce mondial, sous l'égide de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), nous pourrions bien voir l'UNESCO soulever des questions pertinentes sur le traitement des biens culturels. »

Regrettera-t-il la vie parisienne si jamais son travail l'éloigne de la ville lumière? « Paris est la plus belle ville que je connaisse, et donc un cadre de vie que j'apprécie tous les jours, répond-il. J'aime particulièrement ses grandes avenues et ses places monumentales, les belles perspectives qui s'ouvrent ici et là, la qualité de son architecture et de son mobilier urbain, le charme de la Seine, l'éclairage soigné de la ville. Mais certaines choses me manquent, particulièrement la famille et les vieux amis, mais aussi l'accès facile à la nature que nous avons chez nous et la splendeur de l'automne canadien. »

À l'approche d'un nouveau défi professionnel, Jacques Demers souhaite que celui-ci lui permette d'utiliser au mieux son expérience de cinq ans dans un poste multilatéral. « Ce pourrait être à l'étranger, dans une autre mission canadienne, ou encore au Canada dans l'administration publique, dans le secteur privé ou encore dans le milieu universitaire ou dans celui des organisations non gouvernementales. Je me penche actuellement sur cette question car mon affectation à Paris se termine au cours de l'été qui vient. »



Tunisie, Maroc, Liban, Mali, Burkina Faso, Viêt-nam, Thaïlande, Malaisie, Argentine, Chili, Colombie, Bolivie, Costa Rica, Cuba, Haïti,... la liste des pays où des professeurs et professeures de l'Université de Sherbrooke offrent des cours ou mènent des projets de recherche et de coopération est presque aussi longue que celle des membres de l'ONU.

par Bruno Levesque

Si les débuts des activités de recherche et de coopération internationales ont été modestes, elles se sont nettement intensifiées au fil des ans, si bien qu'aujourd'hui, plusieurs dizaines de professeurs et professeures, dans divers champs de compétence, font sentir leur présence partout sur le globe. Un professeur de théologie dirige un gros projet de recherche sur l'éthique des affaires en Asie du Sud-Est. Pendant ce temps, un professeur de la Faculté d'administration donne son cours de finance à des étudiants à la maîtrise en administration en Tunisie, un professeur de génie fait de la formation sur mesure en environnement au Maroc et un professeur de géographie collabore aux recherches effectuées par un centre de recherche en télédétection à la création duquel il a contribué.

Gestion, fiscalité et coopératives

À la Faculté d'administration, que ce soit à travers des activités pilotées par le Centre d'entreprise ou par l'Institut de recherche et de coopération de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), les professeures et professeurs participent à diverses activités partout à travers le monde. Depuis 1985, la Faculté d'administration offre régulièrement des activités de perfectionnement en matière d'administration fiscale. Des cadres de plus de 70 pays ont déjà suivi l'un ou l'autre de ces cours. Elle organise aussi différents programmes de formation au niveau international, principalement pour des professeurs latino-américains.

Depuis 1991, la Faculté d'administration gère, pour le Consortium canadien des écoles de gestion (CCEG), le programme canadien de perfectionnement de professeurs latino-américains provenant d'écoles membres du Consejo Latino Americano de Escuelas de Administración (CLADEA). À ce titre, la Faculté d'administration développe et organise à chaque année des séminaires de perfection-

Le *tour* du monde



Pratiquée sur de fortes pentes, l'agriculture crée souvent, en Bolivie, des problèmes d'érosion par l'eau. Avec la collaboration du CARTEL, l'Universidad de San Simón s'est dotée d'un centre de recherche qui a le mandat de trouver, grâce à la télédétection, des solutions à de tels problèmes.

nement sur l'entrepreneuriat, la méthodologie de recherche en gestion ou le marketing international.

D'autre part, la Faculté mène actuellement, grâce à son Centre d'entreprises, des activités de coopération internationale à Cartago au Costa Rica, où elle a travaillé à un projet de développement local, à Guayaquil en Équateur, où elle a collaboré à l'implantation d'une école de gestion qui a vu le jour en 1998, et à Rosario en Argentine où elle a organisé une mission commerciale.

De son côté, l'IRECUS mène actuellement trois projets ayant les coopératives comme principal point commun. Au Chili et à Cuba, l'IRECUS collabore avec les universités locales pour développer un programme de deuxième cycle spécialisé en gestion des coopératives. Au Costa Rica, où l'IRECUS a

déjà permis l'implantation d'un tel programme entre 1991 et 1996, l'Institut vient appuyer les autorités et le corps professoral de l'Université du Costa Rica pour créer des programmes de formation similaires dans trois universités d'Amérique centrale.

Encore bien du travail en télédétection

Au Viêt-nam, le Centre d'applications et de recherches en télédétection (CARTEL) a reçu le mandat de fournir à la Faculté de géographie de l'Université nationale de Hanoi, et à l'Université de médecine de Hanoi, les bases nécessaires pour offrir un programme interdisciplinaire de formation en géomatique. Ferdinand Bonn, professeur au CARTEL précise: « Nous allons renforcer les ressources encore limitées de cette faculté en formant leurs formateurs et en créant trois cours de premier cycle en télédétection, traitement d'images et géomatique. De plus, nous les assisterons dans

le développement de leurs laboratoires et la mise en place de matériel nécessaire, que ce soit des livres ou des logiciels. » Le CARTEL se consacrera surtout aux thématiques de la santé et de l'environnement.

Lui aussi professeur au Département de géographie et télédétection, Hugh Gwyn pilote actuellement, en collaboration avec Raúl Rico et des chercheurs de l'Universidad Mayor de San Simón en Bolivie, un deuxième projet de transfert de technologie dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Comme dans bien des pays d'Amérique du Sud, les activités agricoles et forestières sont des activités économiques essentielles en Bolivie. Une grande majorité de la main-d'œuvre en tire son gagne-pain.

La communauté scientifique et les autorités boliviennes sont bien au fait des risques que comportent une surutilisation de telles ressources: déforestation, érosion, dégradation des sols, etc. Pour limiter ces effets indésirables et mieux gérer les ressources de la terre, ils ont fait appel à l'expertise de Hugh Gwyn et de ses collègues Lynda Bellalite et Goze Bénédi du Centre d'applications et de recherches en télédétection pour, dans un premier temps, apprendre à utiliser la télédétection, former des spécialistes du domaine et doter l'Universidad San Simon de l'équipement nécessaire au traitement des images numériques.

Réalisées il y a quelques années, ces premières étapes ont été suivies par la création, en 1990, d'un centre de recherche et de services en télédétection (CISTEL) à l'Université San Simón et au démarrage de plusieurs projets de recherches sur le terrain répondant aux préoccupations de la population locale, tant les petits propriétaires terriens que les autorités régionales: cartographie forestière, problèmes d'étalement urbain, cartes d'utilisation du sol dans la zone tropicale.

Génie civil et environnement

Deux professeurs du Département de génie civil, Gérard Ballivy et Subbah Narasiah, ainsi qu'un professeur de l'École Hassania des travaux publics, Lmahfoud Asmal, lanceront en juillet 1999 un projet de formation pour les spécialistes marocains dans le domaine du génie de l'environnement. Le projet a pour objectif, par le transfert du savoir-faire canadien et son adaptation aux réalités marocaines, d'apporter un soutien technique aux collectivités locales, aux industries et aux décideurs en matière d'assainissement et de protection de l'environnement, de fournir une formation sur mesure tant à l'entreprise privée qu'à la fonction publique et au monde municipal. ■

Depuis quelques décennies, l'ensemble des activités humaines se sont internationalisées et les rapports entre les nations se sont intensifiés. Cette globalisation a touché la communauté universitaire et s'est inscrite au cœur de bon nombre de programmes et d'activités de formation.

par Élise Giguère

Par delà les frontières

Quelques programmes de l'Université de Sherbrooke offrent une formation spécifique permettant l'acquisition de connaissances axée sur la diversité culturelle, les échanges internationaux, etc. Par exemple, il est possible d'y compléter une maîtrise en sciences humaines des religions avec concentration en formation interculturelle. La Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie offre aussi un diplôme et un micro-programme de 2^e cycle en formation interculturelle. À la Faculté d'administration, en collaboration avec l'École supérieure de commerce et d'administration de Poitiers, une concentration en gestion internationale comprenant un stage à Poitiers est offerte aux étudiantes et étudiants de la maîtrise en administration. À la Faculté des lettres et sciences humaines, la maîtrise en psychologie des relations humaines est elle aussi offerte avec une concentration en relations interculturelles et un certificat de relations internationales est prodigué par le Département d'histoire et de sciences politiques.

Plusieurs autres programmes comptent aussi des cours ou des problématiques internationales ou interculturelles sont abordées: le droit international de la santé, le commerce international, les grands pactes commerciaux internationaux et bien d'autres.

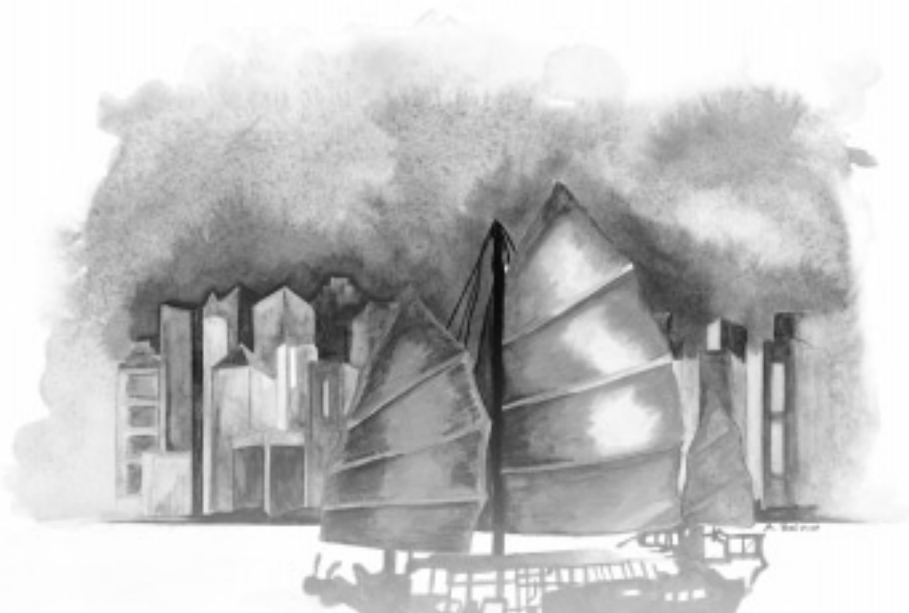
La piqure pour l'écologie internationale

En marge des cours proprement dits, certains projets amènent des étudiantes et des étudiants à se froter en pratique aux réalités internationales. L'un d'eux, Écologie sans frontières (ESF), a germé dans l'esprit de Colette Anseau, professeure d'écologie à la Faculté des sciences. En 1996, elle a proposé à des étudiants de monter un projet de stage à l'étranger. Quelques mots sur les avantages de s'ouvrir sur le monde ont suffi pour inciter dix d'entre eux à fonder ESF.

Le travail des stagiaires a commencé bien avant leur départ. En plus d'organiser des activités de financement, ils ont dû suivre le cours d'écologie internationale, afin de prendre connaissance de leur terrain d'étude et de monter leur projet. Dès l'année suivante, la première cuvée d'ESF prenait la route de Madagascar. « C'est un endroit absolument unique au point de vue écologique. Quantité d'espèces animales et végétales ne vivent qu'à Madagascar », de dire Colette Anseau. Mais plus que pour toucher à un coin de paradis, les membres d'ESF sont allés à Madagascar pour effectuer un travail d'écologistes. ►



Membre du groupe d'ESF qui s'est rendu à Madagascar en 1997, Veronique Brondex a entre autres travaillé à trouver des usages nouveaux pour la jacinthe d'eau.



Leur professeure œuvrait déjà là-bas avec d'autres chercheurs de l'Université de Sherbrooke sur un projet de briqueterie artisanale. Madagascar, comme tous les pays en développement, fait face à un besoin croissant en logements. La production de briques y est donc très importante. Pour remplacer la briqueterie traditionnelle, très énergivore, les chercheurs de l'Université ont implanté des fours en forme d'igloo dans le pays. La nouvelle technologie permet de produire plus de briques avec moins d'énergie.

Le rôle des jeunes environnementalistes consistait à mesurer l'impact écologique de ces fours et à déterminer les besoins réels en bois. Deux autres volets se sont greffés à leur stage: trouver des usages à la jacinthe d'eau, une plante nuisible là-bas, et mettre au point un programme d'éducation à l'écologie.

La deuxième édition d'ESF s'est également rendue en Afrique, au Mali, un pays énormément touché par les sécheresses. Lors de leur séjour de quatre mois à l'été 1998, les huit bacheliers en biologie ont évalué les impacts sociaux et environnementaux des projets de Kilabo, une organisation non gouvernementale (ONG) qui œuvre au Mali depuis 1994. En plus d'avoir construit un local d'alphabétisation, Kilabo a fourni aux villageois de l'équipement agricole, un moulin et a formé des puisatiers parmi les villageois. L'organisme a également enseigné aux Maliens à gérer eux-mêmes leurs activités agricoles.

L'évaluation des stagiaires en écologie a touché cinq aspects des projets de Kilabo : la culture maraîchère, l'élevage, l'agroforesterie, l'équipement agricole et l'exploitation du moulin. Leur rapport sera retourné sous peu à Kilabo, qui pourra réajuster son tir dans ces différents projets. Comme le dit si bien Colette Anseau: « Nous voulions travailler en partenariat avec des gens implantés dans le milieu. J'aime que les jeunes travaillent avec des personnes-ressources sur place, pour ne pas tout se sentir perdus et aussi pour établir des contacts professionnels. »

Les objectifs établis au Canada se sont-ils avérés réalistes une fois sur place? « En partie », répond la fondatrice d'ESF. « C'est cependant un aspect pédagogique important de leur voyage que de constater qu'ils s'étaient fixé des objectifs trop ambitieux. Je dis souvent aux étudiantes et étudiants de ne pas oublier le facteur souplesse. Même si on a tout prévu, il y a toujours des imprévus! » Catherine Frizzel, du groupe de Madagascar, est bien placée pour le savoir. Chargée de quantifier le bois utilisé dans les fours, elle a dû s'adapter au rythme des Malgaches. Pendant son séjour de trois mois, il n'y a eu qu'une seule fournée. « J'étais habituée au bourdonnement de la vie nord-américaine. À Madagascar, les choses se font différemment. »

Des différences plus qu'enrichissantes! Mélanie Bédard a appris beaucoup en côtoyant les Maliens. Selon ses dires, les Maliens s'incluent dans la notion d'environnement contrairement aux Occidentaux qui perçoivent l'environnement comme étant uniquement ce qui les entoure. « Malgré cela, l'écologie est secondaire pour les Maliens, explique-t-elle. C'est un peu normal, ils veillent avant tout à obtenir assez d'argent pour se nourrir et pour envoyer leurs enfants à l'école. »

Si elle est secondaire pour certains, l'écologie est loin de l'être pour les étudiantes et étudiants d'ESF. Véronique Brondex et Catherine Frizzel, deux filles conquises par Madagascar et par leur expérience internationale, poursuivent leurs études de maîtrise sur des sujets qui se situent respectivement au Mali et au Viêt-Nam. Comme quoi, quand on goûte à l'écologie sans frontières, on ne peut plus s'en passer!

Ingénieurs sans frontières

L'organisme Ingénierie sans frontières (ISF) porte bien son nom. Depuis sa création en 1991, les étudiants qui en ont fait partie ont tour à tour visité la Chine, le Mexique, le Chili, le Viêt-nam et l'Argentine.

Avec la mondialisation des marchés, les ingénieurs collaborent de plus en plus avec des professionnels étrangers. À l'image de la culture et de la langue, les pratiques d'ingénierie varient également d'un pays à l'autre.

C'est pour faire face à cette nouvelle réalité que des étudiants en génie de l'Université de Sherbrooke ont décidé de fonder ISF. Pendant un voyage qui dure environ trois semaines, les futurs ingénieurs s'affairent à visiter des entreprises et des universités. Ces visites leur permettent de tâter le pouls de l'ingénierie dans le pays qui les accueille.

Les pays choisis répondent à certains critères. D'abord la culture du pays visité doit être assez différente de la culture canadienne pour offrir une barrière de communication. De plus, les étudiants choisissent un pays susceptible d'offrir un marché intéressant pour les entreprises canadiennes.

D'ailleurs, les membres d'ISF ont trouvé un moyen fort original de financer leur projet. En échange d'une aide financière, ils s'engagent à effectuer, lors de leur voyage, des mandats pour des entreprises québécoises. Ces mandats peuvent prendre la forme de démonstrations de produits, de présentations sur l'entreprise ou de contrats de recherche ou de faisabilité. ►



Le groupe Ingénierie sans frontières en réunion au Viêt-nam

Les industries C-MAC inc. ont commandité le projet en 1994 et 1997, alors que les délégations d'ISF se sont rendues respectivement en Chine et au Viêt-nam. Aldée Cabana, vice-président exécutif de C-MAC et ancien recteur de l'Université de Sherbrooke, affirme que: « des informations intéressantes se trouvaient dans le rapport que les étudiants d'ISF ont remis à C-MAC. Cependant, c'est surtout pour appuyer une initiative étudiante que l'entreprise s'est impliquée dans le projet. »

La Faculté des sciences appliquées appuie également ISF en offrant aux étudiants le cours Ingénierie et développement, un cours donné le samedi! Ils y apprennent à mieux connaître le pays qui les accueillera lors de leur séjour. « On doit faire une recherche sur le pays, les lois, la culture, les coutumes. J'ai été très surprise d'apprendre qu'en Asie, on doit présenter notre carte d'affaire à deux mains! », de dire Caroline Côté, membre d'ISF 1999. « De plus, pendant le cours, on choisit un projet d'ingénierie qui pourrait être réalisé dans le pays que nous allons visiter. Cela nous permet d'apprendre comment monter le dossier et comment présenter un projet international. »

Un an de travail: voilà le temps requis pour monter un projet de l'envergure d'ISF. Ses membres y consacrent environ 20 heures par semaine, en plus de mener de front des études ou un stage en entreprise. L'été précédant leur départ, ils choisissent leur destination. Tous les gens intéressés à participer à ISF sont invités à présenter un pays. Ensuite, les étudiants votent pour la destination qui les intéresse le plus. Cette année, ils ont choisi la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

Une fois le choix de la destination arrêté, les étudiants, qui proviennent de toutes les branches du génie, se mettent au travail pour chercher du financement et des mandats à accomplir. « La beauté du projet, c'est que les membres doivent tout préparer, de A à Z », affirme Charles Lussier, l'étudiant qui coordonnait ISF 1997. « Nous n'avons pas d'instructions de travail, pas de livres », de rajouter celui qui occupe maintenant un poste d'ingénieur chimiste chez Produits chimiques CXY.

Bien plus qu'une ouverture sur le monde, la préparation du projet amène les futurs ingénieurs à acquérir des qualités essentielles à l'exercice de leur métier. La gestion des ressources humaines, l'établissement de contacts avec des directeurs de PME, la prise de parole en public et devant les médias représentent autant de tâches reliées à la préparation du voyage.

D'ailleurs, Charles Lussier l'affirme sans hésitation: c'est grâce à ISF qu'il s'est trouvé un emploi. ■

Avec un tel AMI

La culture n'a pas besoin d'ennemi

Depuis 1995, les 29 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, qui sont aussi les 29 pays les plus riches de la planète, négocient une entente qui vise à faciliter les investissements à l'étranger et à mieux les protéger. Appelé Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), ce traité international a pour principe de base que les pays membres s'engagent à accorder aux investisseurs étrangers un traitement égal à leurs propres investisseurs. Un tel accord ne serait pas sans effet sur la production et la diffusion des produits culturels et par conséquent sur les cultures des pays signataires.

par France Lafleur *

d'assurer la diffusion des produits culturels nationaux. Par exemple, afin de s'assurer que les citoyens ont accès aux oeuvres culturelles de leur pays, le gouvernement canadien, par le CRTC, oblige les stations de radio et de télévision canadiennes à diffuser un minimum de contenu canadien. Il en va de même pour les services de la télévision payante et les chaînes spécialisées. Au Québec, les stations de radio privées francophones doivent également diffuser un minimum de contenu francophone.

Le gouvernement a également mis en place des politiques qui veillent, tout en permettant aux entreprises culturelles canadiennes de bénéficier de capitaux provenant d'entreprises étrangères, à ce que les industries culturelles canadiennes restent aux mains d'intérêts canadiens.

La Loi de l'impôt comporte aussi certaines mesures qui constituent une aide indirecte aux diffuseurs canadiens. Par exemple, le coût de la publicité diffusée par un média canadien est déductible d'impôt. La même loi est beaucoup moins généreuse dans le cas d'annonces transmises par des médias étrangers. Cette mesure vise bien sûr à conserver le plus possible les recettes publicitaires au sein des médias canadiens plutôt que de voir cet argent partir aux États-Unis. ►

La culture constitue le coeur d'une nation. Elle est son âme, sa personnalité. Difficile d'évoquer la France sans faire référence à sa littérature ou à son cinéma, l'Italie sans que ses peintres, ses architectes et ses musiciens fassent surface, les États-Unis sans penser aux stars de la chanson ou du cinéma hollywoodien.

Pour soutenir sa culture propre, le Canada a mis en place des politiques destinées à encourager la création, la production et la diffusion de produits culturels canadiens sur le marché national. Le gouvernement subventionne par exemple des organismes comme Musicaction et FACTOR pour aider au développement de l'enregistrement sonore, pour soutenir la production, la promotion et la distribution de disques canadiens.

Du côté de la télé, le Fonds canadien de télévision aide au financement de la production et de la distribution de séries télévisées, de documentaires, d'émissions pour enfants et d'émissions de variétés d'origine canadienne. L'industrie cinématographique, elle, a accès au Fonds de financement de longs métrages et au Fonds d'aide à la distribution de longs métrages de Téléfilm Canada.

L'industrie du livre n'est pas en reste puisque le gouvernement a mis en place, il y a plusieurs années, un programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

Des normes, des règles et des incitatifs fiscaux
Le gouvernement canadien a établi des normes et pris des mesures afin de soutenir, de protéger et

seurs étrangers le même traitement qu'aux investisseurs nationaux.

L'AMI ayant un champ d'action très large, les créateurs craignent d'être considérés comme des investisseurs et que leurs œuvres soient considérées comme des investissements. Tout programme favorisant les organismes canadiens pourrait alors être contesté devant les tribunaux par n'importe quel investisseur étranger d'un pays signataire de l'accord, sous prétexte que ces mesures nuiraient à la rentabilité de ses investissements. Par conséquent, si tel était le cas, l'AMI pourrait empêcher l'application par le CRTC des quotas de contenu canadien et francophone.

L'AMI permettrait aux compagnies étrangères de faire des offres au même titre que les compagnies canadiennes pour acquérir des stations de radio-diffusion ou de télédiffusion. L'AMI donnerait également accès au régime de la copie privée, aux artistes et producteurs étrangers dont les pays n'offriraient pas les mêmes régimes. Et la liste continue...

Appliqué tel qu'il est rédigé aujourd'hui, l'AMI pourrait aussi empêcher l'attribution de subventions à la société Radio-Canada, l'Office National du Film, Musicaction, etc., à moins d'offrir l'équivalent aux investisseurs étrangers. Peut-on imaginer Téléfilm Canada ou le Conseil des arts qui subventionne un film de Spielberg ou la diffusion d'un livre de John Irving ou Alexandre Jardin?

Face aux nouvelles technologies et à la libéralisation des échanges commerciaux, les politiques culturelles canadiennes seront encore plus essentielles. C'est pourquoi quelques pays dont le Canada et la France, mènent une bataille en faveur de l'exception culturelle. Une telle exemption permettrait d'exclure la culture du champ d'application de l'AMI.

La coalition pour la diversité culturelle qui regroupe plusieurs organismes culturels du Québec propose trois mesures qui permettraient de protéger les cultures nationales. La coalition demande que les états aient entière liberté d'adopter les politiques nécessaires au soutien de la diversité des expressions culturelles, et de la viabilité des entreprises qui les produisent et les diffusent. Ils veulent aussi que les accords commerciaux internationaux soient assujettis au respect intégral de ces politiques et que l'application de ces politiques ne fasse l'objet d'aucunes représailles.

En raison des nombreuses objections soulevées par plusieurs pays, il est peu probable que l'AMI soit adopté dans son état actuel. C'est donc un dossier important à suivre car il en est de la survie de la spécificité culturelle du Québec et du Canada. L'effet sur la création et la diffusion de nos produits culturels seraient désastreux si les gouvernements se voyaient contraints d'abandonner certains programmes d'aide ou certaines politiques protectionnistes. Il serait impensable, avec le seul soutien du marché canadien, de développer une industrie culturelle concurrentielle. ■

* Diplômée en droit de l'Université de Sherbrooke, France Lafleur est directrice à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), l'organisme qui veille à ce que ses membres, qu'ils soient auteurs, compositeurs, auteurs-compositeurs ou éditeurs de musique, touchent une compensation monétaire lorsque leurs œuvres sont diffusées ou exécutées en public.

Depuis plusieurs années déjà, la loi sur le droit d'auteur prévoit que des sommes sont remises aux auteurs et aux compositeurs des œuvres diffusées par les stations de radio. Afin que les artistes-interprètes, les musiciens et les producteurs d'enregistrements sonores soient eux aussi rémunérés pour leur travail, le Canada a récemment amendé sa loi sur le droit d'auteur et accorde maintenant des droits non seulement aux auteurs et aux compositeurs, mais aussi aux artistes-interprètes, aux musiciens et aux producteurs d'enregistrements sonores. Cette loi prévoit également un régime de copie privée qui permettra aux mêmes artisans de la chanson de toucher une redevance sur les supports vierges d'enregistrement audio analogiques (cassettes) aussi bien que numériques, ainsi que sur les disques compacts.

Le Canada s'est toutefois gardé un pouvoir discrétionnaire d'offrir ou non les avantages de ce nouveau régime aux producteurs et artistes étrangers selon le principe de réciprocité, ce qui veut dire que le Canada ne verserait pas de redevances aux artistes et producteurs dont les pays ne prévoient pas de régime de copie privée.

Toutes ces mesures visent à promouvoir la diversité culturelle et linguistique du Canada et ont permis aux artistes, créateurs et producteurs de bâtir des industries culturelles solides et compétitives.

AMI ou ennemi?

Alors, que viendrait changer l'adoption du projet de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)? Depuis le début des négociations, le principe numéro un de l'AMI a toujours été la non-discrimination. Cela signifie que les pays qui signeront l'AMI devront accorder aux investis-

